

CALENDRIER DES EXAMENS ECRITS MASTER 1

Mention Psychologie tous parcours – Mai 2019

Se présenter 30 minutes avant le début des épreuves

(Le calendrier et le règlement des examens ainsi que les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur www.sha.univ-poitiers.fr)

	UE 1 Formation à la recherche	UE 2 Formation professionnelle	UE 3 Connaissances fondamentales appliquées		
			UE 3.1	UE 3.2	UE 3.3
PARCOURS					
Criminologie Victimologie	Lundi 13 mai de 10 h 00 à 12 h 00 – Amphi Simondon	Mardi 7 mai de 16 h 00 à 18 h 00 – Amphi Beauchant	Mardi 14 mai de 9 h 00 à 12 h 00 – Amphi Beauchant	Mercredi 15 mai de 9 h 00 à 12 h 00 – Amphi Beauchant	UE de Droit : Jeudi 16 mai de 9 h 00 à 12 h 00 – Salle 1
Clinique Psychanalytique					
Ergonomie et psychologie du travail	Pas d'examen	Pas d'examen			
Ingénierie en Psychologie du comportement	Pas d'examen	Pas d'examen	Mardi 14 mai de 9 h 00 à 11 h 30 – salle 1		Mercredi 15 mai de 9 h 00 à 12 h 00 – Salle 8
Education et formation	Lundi 13 mai de 10 h 00 à 12 h 00 – Amphi Simondon	Mardi 7 mai de 16 h 00 à 19 h 00 – salle 2	Mardi 14 mai de 9 h 00 à 11 h 00 – salle 2		Mercredi 15 mai de 9 h 00 à 12 h 00 – Amphi Beauchant
Neuropsychologie Enfant adulte	Pas d'examen	Mardi 7 mai de 16 h 00 à 18 h 00 – Amphi Beauchant	Mardi 14 mai de 9 h 00 à 12 h 00 – Amphi Beauchant		
Psychopathologie Et Gérontologie	Epreuve de stat en salle info ?				Mercredi 15 mai de 9 h 00 à 11 h 00 – Salle 2
<p>Tout auteur de fraude ou de tentative de fraude sera déféré devant la section disciplinaire du Conseil d'Administration. Celle-ci peut prononcer une sanction allant jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à l'obtention d'un diplôme ou titre délivré par un établissement d'enseignement supérieur.</p>					
<p>INFORMATIONS</p> <p>Les salles d'examens seront mises en ligne sur sha.univ-poitiers.fr et seront également affichées dans les locaux de l'UFR. -</p> <p>Le jour de l'examen, vous devez vous munir de votre carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité (obligatoire). Les portables doivent être éteints en salle d'examens.</p> <p>Pour rappel du règlement des examens concernant le rattrapage : Les étudiant.e.s souhaitant bénéficier de cette seconde session ont l'obligation de repasser toutes les UE non acquises</p>					
<p>RAPPEL : POUR LES ETUDIANTS BENEFICICANT D'UN CONTRAT D'AMENAGEMENT DES ETUDES HORS POLE HANDICAP (CAE) : Selon les modalités définies avec l'enseignant, prendre contact directement avec le secrétariat du département pour l'évaluation</p> <p>Pour rappel du règlement des examens concernant les absences : Toute absence doit être justifiée dans les 2 jours. La présence aux épreuves de contrôle continu est obligatoire, sauf dans les cas de dispense d'assiduité.</p> <p>En cas de dispense d'assiduité à une UE, une unique épreuve de remplacement est organisée en fin de semestre. En cas d'absences justifiées à au moins une épreuve de contrôle continu, une unique épreuve de remplacement est organisée en fin de semestre. Les composantes gèrent leurs sous-épreuves.</p> <p>Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu d'une UE entraîne la mention ABI en lieu et place de la note.</p> <p>Elle interdit le calcul de la moyenne et porte la mention DEFAILLANT (DEF) à l'UE concernée, au semestre et à l'année.</p>					